

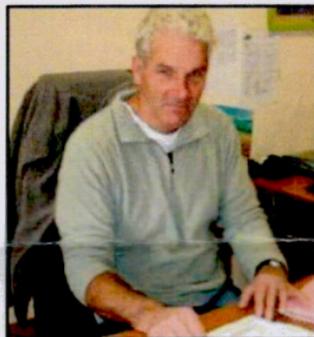
## BEAUME-DROBIE

# Collège : la réponse de Jean-Luc Tourel

**D**ans notre édition du mercredi 31 janvier, Raoul Lherminier et Bérangère Bastide, conseillers départementaux, exprimaient leur point de vue sur la décision de l'implantation du futur collège de Beaume-Drobie.

Des propos qui ont indigné Jean-Luc Tourel, maire de Lablachère, et son équipe municipale notamment la déclaration de Raoul Lherminier « il est impératif de sortir des querelles de cours de récréation ». Des propos irrespectueux selon le maire, qu'il dénonce : « Seuls les élus de la communauté de communes Beaume-Drobie, qui ne sont pas des enfants, décideront du futur emplacement du collège au

regard des avantages et des inconvénients qui leur seront présentés par les élus de Lablachère. Nos concitoyens, que vous considérez bien mal, seront à même de juger si ce sont des querelles de cours de récréation. » À cela, Chantal Théraube, première adjointe, et Martine Carrier, conseillère municipale, ajoutent : « Nous sommes choquées que des élus départementaux confirment dans cet article une décision remise en question par Laurent Ughetto lors des vœux de la communauté de communes. Nous rappelons qu'il a déclaré attendre le vote de l'intercommunalité qui aura lieu fin février. » Enfin, Jean-Luc Tourel interpelle Raoul



Jean-Luc Tourel et son équipe municipale.

Lherminier : « Depuis 2004 vous êtes conseiller départemental et qu'avez-vous fait depuis tout ce temps ? »

La décision de l'emplacement du futur collège sera votée le 26 février lors du conseil intercommunal.

